

Direction de la Démocratie, de la jeunesse,
de la Vie Sociale des Quartiers, et de la
Vie Associative

Dossier suivi par Alain Cochois
Tél. 01.49.93.60.44
alain.cochois@ville-bagnole.fr

N/ref : YS/ADM/Vie Associative/AC/2025-120

À Bagnole, le 29 septembre 2025

Objet : Dossier de demande de subvention

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint les dossiers de demande de subvention pour l'année 2026, qui sont également disponibles en téléchargement sur le site de la ville de Bagnole : www.ville-bagnole.fr

Rubrique : Découvrir Bagnole / Onglet : Vie Associative.

Pour faciliter le traitement des dossiers, merci de nous les retourner au format numérique à l'adresse suivante, et uniquement à celle-ci : vie.associative@ville-bagnole.fr

Nous tenons à préciser que depuis le 31 décembre 2021, toute demande de subvention implique l'engagement de l'association à respecter le Contrat d'Engagement Républicain, dont vous trouverez en pièce jointe à ce dossier un document récapitulatif. Cet engagement est inclus aux déclarations sur l'honneur à renseigner et signer en page 20 du dossier.

Nous vous rappelons que les dossiers doivent être retournés à la Direction de la Démocratie, de la jeunesse, de la Vie Sociale des Quartiers, et de la Vie Associative, au plus tard le vendredi 19 décembre 2025.

La Direction de la Démocratie, de la jeunesse, de la Vie Sociale des Quartiers, et de la Vie Associative, reste à votre disposition, pour tout renseignement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire

Tony DI MARTINO



L'adjointe au Maire
Chargée de la Vie associative

Yasmina SADOUD